

**COMITÉ RÉGIONAL DE LA
MÉDITERRANÉE ORIENTALE**
Soixante-neuvième session
Le Caire (Égypte), 10-13 octobre 2022

Octobre 2022

**RAPPORT SUR LES DONNÉES LES PLUS RÉCENTES CONCERNANT
LES PRODUITS ÉMERGENTS À BASE DE TABAC ET DE NICOTINE**

Objectifs de la réunion

Le 12 octobre 2022, un événement parallèle aura lieu sur les produits émergents à base de tabac et de nicotine.

Les objectifs de la réunion sont les suivants :

- échanger les données mondiales les plus récentes sur les produits nouveaux ou émergents à base de tabac et de nicotine avec les États Membres de la Région de la Méditerranée orientale ; et
- définir les moyens de faire progresser la réglementation des produits nouveaux et émergents à base de tabac et de nicotine dans la Région et trouver un accord à cet égard, sur la base des meilleures pratiques internationales et des recommandations de la Conférence des Parties à la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte antitabac.

Contexte

L'industrie du tabac envahit le marché mondial avec des produits nouveaux et émergents à base de tabac et de nicotine qui constituent une nouvelle menace pour les efforts de lutte antitabac. L'industrie fait des allégations publicitaires agressives concernant la réduction des effets nocifs de ces produits sur la santé humaine et les présente comme des produits « non nocifs », « sans fumée » ou « plus sûrs », tout en affirmant qu'ils sont efficaces comme aides au sevrage. L'industrie du tabac utilise le concept de « réduction des effets nocifs » et encourage des « alternatives plus saines » au tabagisme pour justifier l'autorisation de l'entrée de nouveaux produits à base de nicotine et de tabac sur les marchés nationaux sans réglementation.

La Région de la Méditerranée orientale souffre d'une très forte prévalence du tabagisme. Un seul État Membre de la Région est censé atteindre la cible d'une réduction relative de 30 % de la prévalence du tabagisme à l'horizon 2025, tandis que d'autres pays ne connaîtront qu'une légère baisse, voire une augmentation, de leurs niveaux de consommation de tabac. Il est indispensable d'intensifier les efforts de lutte antitabac dans les États Membres pour atteindre la cible fixée par l'OMS. Outre les produits du tabac traditionnels, une gamme de produits nouveaux et émergents à base de tabac et de nicotine est désormais introduite dans la Région. L'industrie exerce une pression croissante pour que ces produits soient autorisés sans aucune réglementation, contrairement aux meilleures pratiques internationales et aux directives et recommandations de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac.

Il y a dix ans, tous les États Membres de la Région de la Méditerranée orientale ont interdit les produits nouveaux et émergents du tabac ; toutefois, la situation a changé et de nombreux pays permettent désormais l'introduction de ces produits sur leurs marchés. Dans le même temps, l'industrie du tabac continue de mettre au point de nouveaux produits et les pays doivent donc être préparés à une situation en constante évolution et prendre les mesures nécessaires pour protéger leurs populations. Dans le cadre des décisions de la Conférence des Parties, ces dernières ont été invitées à contrôler les nouveaux produits à base de tabac et de nicotine au niveau national en mettant en œuvre un ensemble d'activités et de mesures recommandées.

En 2018, le Comité régional de la Méditerranée orientale a approuvé une stratégie et un plan d'action régionaux pour la lutte antitabac visant à accélérer la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac, ainsi qu'un cadre régional pour l'action dans ce domaine (2019-2023).

Enjeux pour la Région

La Région est confrontée à de nombreux défis pour lutter contre ces produits nouveaux et émergents à base de tabac et de nicotine, notamment : le manque de clarté sur les options réglementaires ; l'absence de données relatives aux nouveaux produits du tabac ; et la pression exercée par l'industrie pour autoriser de nouveaux produits et les exempter du contrôle des systèmes nationaux de réglementation du tabac.

Résultats escomptés

- Les États Membres sont tenus informés des données mondiales sur les produits nouveaux ou émergents à base de tabac et de nicotine ;
- Un accord est trouvé sur les moyens de faire progresser la réglementation des produits nouveaux et émergents à base de tabac et de nicotine dans la Région, en s'appuyant sur les meilleures pratiques internationales et les recommandations de la Conférence des Parties et de l'OMS.